



# télé médecine



# Télémédecine

→ = médecine à distance

⚠ ≠ télésanté (ou e-santé)  
→ sous ensemble spécifique





## Enjeux prioritaires du CNOM :

- Accès équitable
- Qualité des soins



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS  
Conseil National de l'Ordre

## Moins prioritaire :

Maîtrise des  
dépenses de  
santé



L'acte de télémédecine = acte médical  
à part entière+++

➤ pas une forme dégradée



# 4 types d'actes de télémédecine :

téléconsultation

télesurveillance  
médicale



téléexpertise

téléassistance médicale



# 1. Téléconsultation

= consultation à distance → patient inconnu du service

## 2 cas :

### Régulation médicale :

- Le plus répandu
- Le patient prend contact, par tél, avec un centre où le médecin régulateur établit le diagnostic de gravité et oriente le patient

### Médecin consulté à distance :

- Par le patient, près duquel se trouve un autre médecin / professionnel de santé
- Méthode évaluée en gériatrie
- Intérêt pour les sites isolés (Guyane) ou mobiles (navires)



## 2. Téléexpertise

= expertise à distance → médecin sollicite un avis médical

- Échange professionnel entre 2 médecins ou +
- Proche d'une consultation spécialisée ou du 2ème avis
- Transmission électronique des données cliniques → pas de déplacement du patient ou médecin à distance

### Domaines :

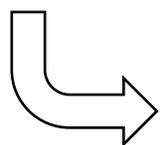
- Diagnostique anténatal (réseaux Périn@t)
- Cancérologie
- Imagerie...



# 3. Téléassistance médicale

= assistance (aide) à distance

C'est un acte au cours duquel un médecin assiste techniquement un confrère à distance ++++



**Téléchirurgie**  
(la plus médiatisée)



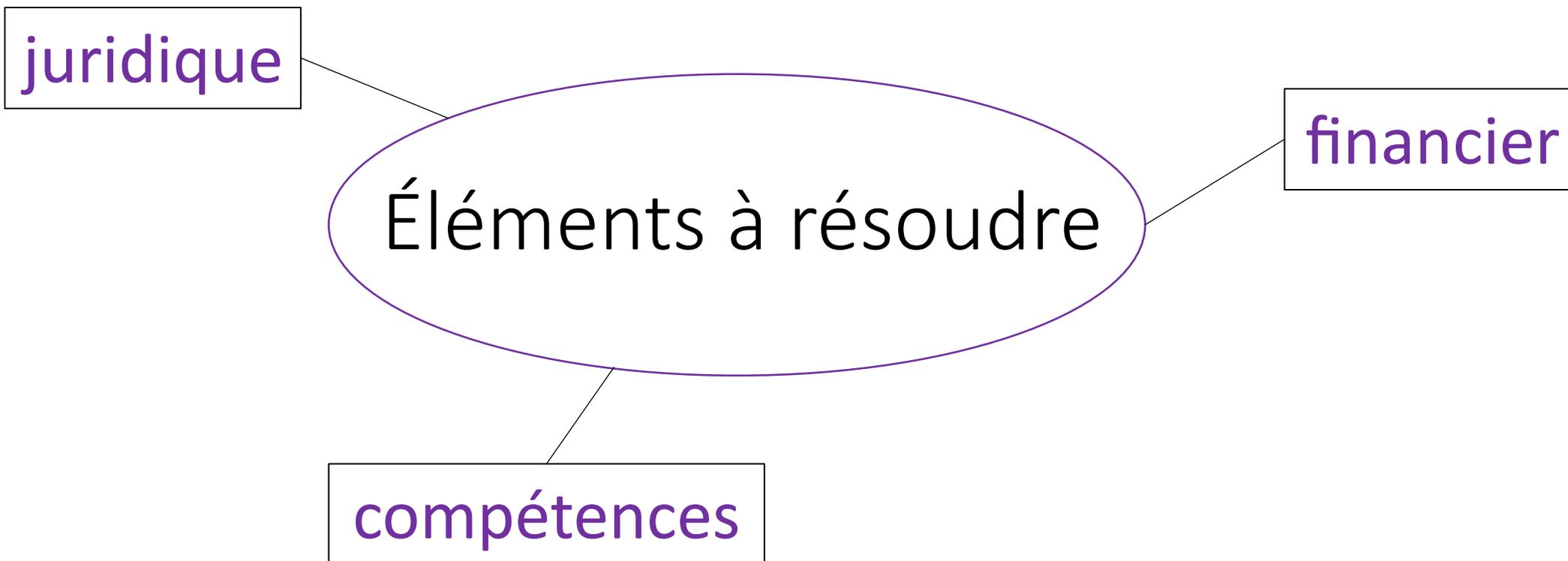


## 4. Télésurveillance médicale

= surveillance à distance → patient connu du service et surveillé

- Transmission d'indicateurs physiologiques recueillis par le **patient** (ou par un **professionnel de santé** ou **auxiliaire de santé**)
- **Interprétation** par le médecin des données à distance et modification de la **prise en charge**

**!** ≠ **télésurveillance sociale** = service à la personne sécurisant  
(ex : maintien à domicile)  
Protection de la vie privée  
→ insuffisance cardiaque/respiratoire/rénale, diabète





# Sur le plan juridique

- **Bases juridique affirmées**

- Permettre son développement par des **conventions de coopération** et assurer la sécurité par des **protocoles de mise en œuvre**

- **Cadre formalisé, matérialisé** par un contrat, comportant un protocole médical et technique de mise en œuvre





# Sur le plan des compétences

- **Formation spécifique** organisée par les structures
  - ex : service **FMC** (Formation Médicale Continu) de l'AP-HP  
formations à la télémédecine, il y a moins de 10 ans  
mais concerne les établissements et les médecins  
hospitaliers





# Sur le plan financier

- **Acte médical** = temps médical et compétence dont la reconnaissance implique une **rémunération spécifique**
- **Investissement** en matériels, logiciels et de services





# FIN

Toi à la fin de ce cours :

